



## Rapport 2013 sur les attitudes des Canadiens concernant l'avortement

ENVIRONICS

Février 2013

613-722-1552  
866-780-LIFE (5433)  
[info@lifecanada.org](mailto:info@lifecanada.org)  
[www.lifecanada.org](http://www.lifecanada.org)

VieCanada  
C.P. 500  
Munster, ON  
K0A 3P0

# Sommaire

## Renseignements généraux

Ce sondage a été effectué pour le compte de Vie Canada afin d'examiner les attitudes des Canadiens sur les questions concernant la vie, y compris le stade où la vie humaine devrait être protégée par la loi et l'appui en faveur de l'avortement légal à divers stades de grossesse.

Ces questions ont été posées dans le cadre du sondage omnibus national d'Envirronics. Les entrevues téléphoniques ont été effectuées auprès d'un échantillon représentatif de 2 021 Canadiens entre le 24 janvier et le 5 février 2013. La marge d'erreur pour un échantillon de 2 021 personnes est de  $\pm 2,2$  points de pourcentage, 19 fois sur 20. Le lecteur doit être averti que la marge d'erreur est plus grande pour des sous-échantillons de la population totale.

Sauf indication contraire, tous les résultats du rapport sont exprimés en pourcentage. Une description plus détaillée de la méthodologie utilisée pour effectuer cette étude est donnée à la fin du présent rapport, ainsi qu'une copie du questionnaire.

Voici les points saillants de la recherche.

## Constatations majeures

- Six Canadiens sur 10 disent que la vie humaine devrait être protégée par la loi à un certain stade avant la naissance, soit depuis la conception (23%), soit à partir de deux (13 %), trois (14 %) ou six (10 %) mois de grossesse. Plus d'un quart (28 %) disent que la vie humaine ne devrait être protégée qu'à la naissance, ce qui est la situation juridique actuelle au Canada. (Ceux qui n'ont pas exprimé d'opinion constituent 12 % des répondants.)
- Dans toutes les régions et dans tous les groupes démographiques, la majorité affirme que la vie humaine devrait être protégée par la loi à un certain moment avant la naissance. L'idée selon laquelle la loi devrait protéger la vie humaine dès la conception reçoit le plus d'appui dans les provinces des Prairies (33 %), alors que les Québécois sont les plus portés à dire que la vie humaine devrait bénéficier d'une protection légale seulement à la naissance (39 %).
- Les opinions des Canadiens sur la question de savoir si les avortements devraient être légaux ou illégaux varient selon le stade de la grossesse. Sept Canadiens sur 10 (71 %) pensent que l'avortement devrait être légal pendant les trois premiers mois de grossesse. Les opinions sont partagées quant à savoir s'il devrait être légal (43 %) ou illégal (46 %) pendant les trois mois suivants. Les deux tiers (65 %) des Canadiens pensent qu'il devrait être *illégal* pendant les trois derniers mois.

- L'appui à l'avortement légal aux trois stades de la grossesse est le plus élevé au Québec, mais là encore, la majorité (59 %) des Québécois croient qu'il devrait être illégal au dernier trimestre. L'idée selon laquelle l'avortement devrait être illégal pendant le premier et le deuxième trimestre de la grossesse est soutenue par plus de gens dans les provinces des Prairies que dans le reste du pays.